

DOSSIER pour la préservation de la PRAIRIE DE LA CASCADE

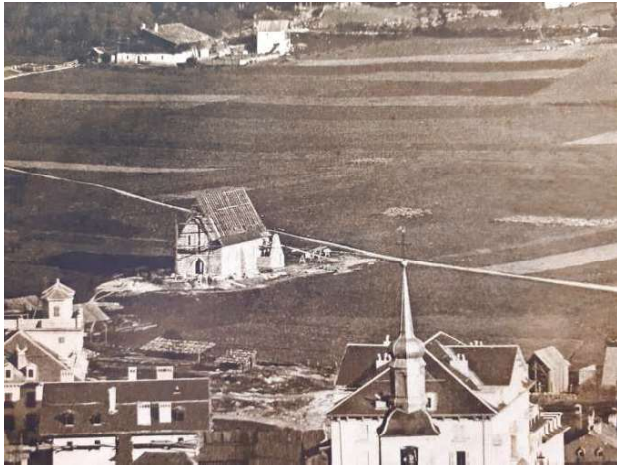
Quartier du Biollay – Chamonix-Mont-Blanc

Un espace naturel à préserver

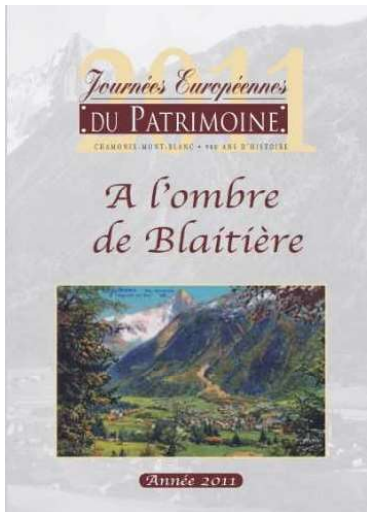


**Dossier récapitulatif l'ensemble de la réflexion engagée
par les habitants du quartier du Biollay**

L'histoire du Biollay



Nous voici en 1860, année de construction de la petite chapelle anglaise. Au fond, le quartier du Biollay avec son unique ferme, encore debout aujourd'hui ! Pas encore de gares, pas encore de cimetière ! Ce quartier fait partie intégrante de l'histoire de Chamonix comme nous le raconte si bien Joëlle Dartigue-Paccalet dans le fascicule des Journées Européennes du Patrimoine édité en 2011 *A l'ombre de Blaitière.*



On trouve dans ce fascicule le témoignage de Jules Payot qui décrit en 1905 cette partie de la vallée. Jules Payot (Recteur Payot) est le deuxième des 3 frères Payot. Paul Payot Maire, 1^{er} banquier de Chamonix et Michel Payot, médecin qui a introduit le ski dans la vallée.

« Dans mon enfance, encore, il y avait une appréhension justifiée de cette partie de la vallée, encore fort marécageuse. En dehors des villages des Mouilles, de la Frasse et des quelques maisons des Covêrets (...) il n'y avait au-delà du pont qu'une vieille maison encore existante. C'est que toute cette région est menacée et par le torrent du Grépon et par celui du Fouilly. J'ai vu ces torrents coucher sous la boue glaciaire toute la forêt de vernes, qui allait des Mouilles à la gare actuelle du Montenvers. Le cimetière ne serait pas en sécurité, ni les deux gares, si les glaciers reprenaient leur extension d'il y a 60 ans.

Les dates marquantes de l'histoire du Biollay

- 1865 : Excursions à la cascade de Blaitière et sa « buvette ».
- 1908 : Premier train du Montenvers.
- 1913 : Création du cimetière.
- 1914 : Eboulement et disparition de la cascade de Blaitière.
- Vers 1920, une cascade se reforme et un filon d'amiante est exploité quelques années dans le secteur.
- Vers 1940 : construction des premiers hôtels de la Blaitière et des Nantillons.
- De 1952 à 1960, la famille SERMET gère la buvette de la Cascade.
- 1960 : La Société du Montenvers met en service un train spécial pour monter les skieurs en haut des Planards. Ils dévalent les pentes jusqu'au passage à niveau.
- 1963 : Agrandissement du cimetière.
- 1970 : Inauguration de la Maison de la Corrèze.
- 1979 : La famille Cachat crée la station des Planards et sa luge d'été.

Le cimetière de Chamonix n'est pas un cimetière comme les autres, il raconte l'histoire du développement de la vallée de Chamonix au XX^e siècle. C'est un lieu de pèlerinage pour les alpinistes et autres amoureux de la montagne, un lieu de découverte, un lieu d'émotion.

On se doit de préserver son charme et son cadre !

Urbanisation des zones naturelles

Cette photographie aérienne d'avant 1965 montre une zone encore très peu urbanisée, mais, bien qu'en retard sur le reste de la commune, le quartier s'est petit à petit urbanisé avec une accélération notoire ces 25 dernières années, notamment quand les aménagements de protection sur la ligne du Montenvers en 1993 ont permis de le faire fonctionner aussi en saison d'hiver.



La Mairie a, depuis plusieurs années, développé une stratégie de préemption dans le but de constituer des réserves foncières pour répondre à de potentiels besoins ultérieurs de la commune et de ses habitants. Elle a acquis les parcelles 699 et 2430 (à l'origine des zones classées « Naturelles » que le PLU a transformé en zone réservée « parking » puis avec la révision du PLU d'octobre 2020 en zone réservée « parking et funérarium »).

Aujourd'hui, grâce à la préemption de la Mairie (limites en violet) sur ces parcelles et sur la maison de Mme Raymonde Merle, et l'acquisition de la parcelle de M. Michel Legland (parcelle 4955), les dernières zones encore naturelles et intactes du quartier (colorées en vert) ont pu échapper à l'urbanisation « privée ».



Projet de la Mairie

Construction d'un funérarium

La préservation de ces espaces naturels est une chance pour le quartier, mais la Mairie a pour projet de faire construire un funérarium occupant 1300 m² de ces espaces naturels, avec comme argument principal, la réponse à un besoin de la commune et de ses habitants, donc à l'intérêt général, en se basant notamment sur le nombre de décès (123 décès/an en moyenne es 4 dernières années).



Les habitants du quartier du Biollay, tout en reconnaissant une partie des besoins exposés, remettent en question ce projet, car son ampleur démesurée va détruire ce qui a permis de préserver le charme de leur quartier, non seulement pour ses habitants, mais pour tous ceux qui habitent autour et le traversent lors de leurs promenades, ainsi que les randonneurs, vététistes et coureurs qui le traversent quotidiennement pour accéder aux sentiers de montagne en direction de Blaitière et du Plan de l'Aiguille.

Quels sont les arguments présentés par la Mairie

- Besoin d'un espace pour organiser des cérémonies civiles pouvant accueillir 80 personnes
- Besoin de 3 salons de présentation (le seul existant se situe à la morgue de l'hôpital et n'est plus conforme aux attentes des familles endeuillées). Ce nombre de salons a été défini en fonction du nombre de décès sur la commune et des risques de catastrophes en montagne
- Besoin d'un local technique permettant d'accueillir 6 corps
- Besoin d'un magasin d'articles funéraires (cela semble une exigence de l'entreprise qui prendrait en charge la gestion du funérarium)
- Besoin d'un bureau d'accueil
- Besoin d'un jardin offrant aux proches endeuillés un lieu paisible de recueillement
- Besoin d'un parking de 20 places réservé à l'accueil des proches

Quel est le projet de la Mairie ?

Lors de deux réunions entre des habitants du Biollay et la Mairie, et suite à la demande expresse des habitants, ceux-ci ont fait connaître leur désir non seulement d'être informés, mais aussi d'être entendus et considérés comme des acteurs de l'aménagement de leur quartier. La Mairie qui affirme souhaiter ce dialogue et cette coopération a présenté son projet, ses arguments et une esquisse du projet en cours d'élaboration avec les architectes mandatés.



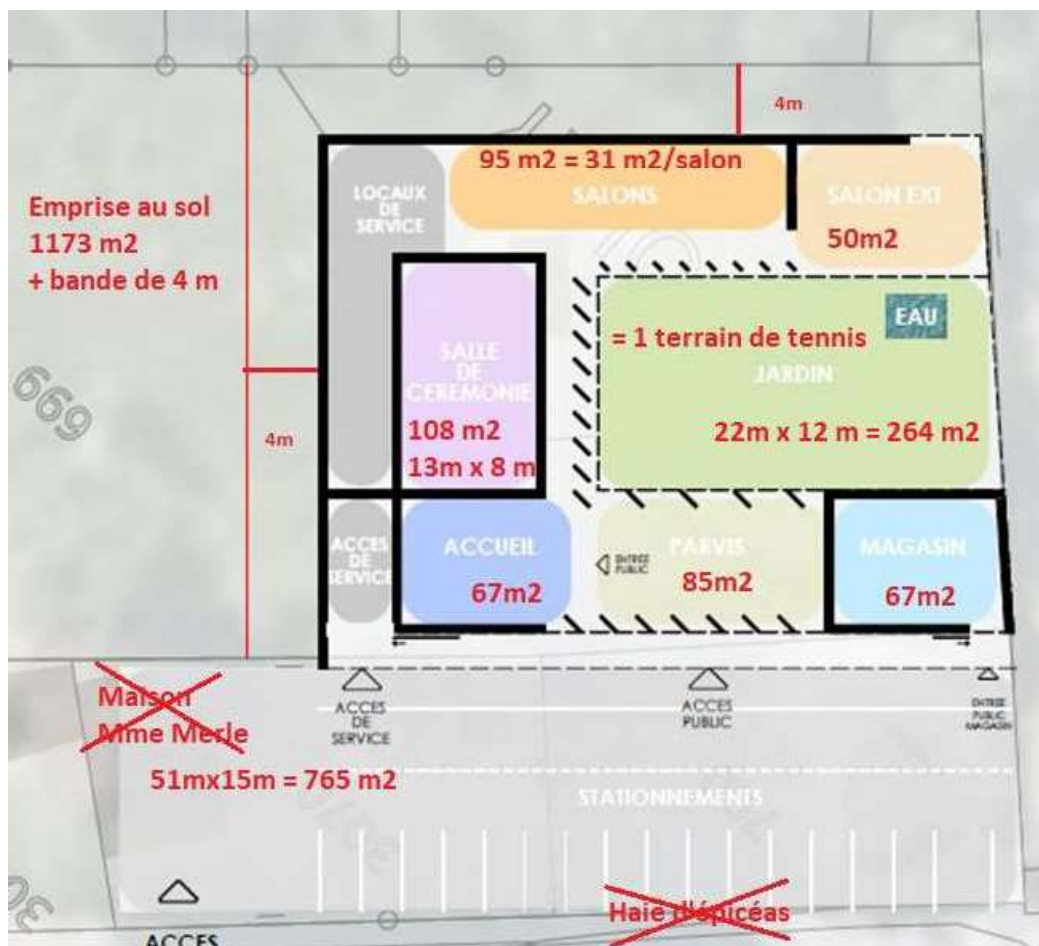
Esquisse présentée par la Mairie

Le projet semble occuper plus de 1300 m² de terrain avec une emprise au sol « en dur » de 800 m² autour d'un jardin intérieur de 270 m².

L'ensemble serait de plain-pied avec un toit plutôt plat, mais nous n'avons pas eu de réponse sur la hauteur du faîte, ni sur la nécessité de surélever l'ensemble pour cause de zone inondable.

Quelques petits calculs nous ont permis d'estimer les surfaces des différents éléments.

Un bureau d'accueil de près de 70 m² / Un magasin de près de 70 m² / Une salle de 110 m²
Trois salons pour une surface totale de 95 m² soit de 31 m² chacun
Un jardin de 272 m² soit plus qu'un terrain de tennis / Un parvis très grand 85 m²
Un salon extérieur de 50 m² / Un parking de 765 m² (20 places)



Projet des habitants du Biollay

La Prairie de la Cascade

Ce projet a déjà pris forme à l'initiative de quelques habitants du quartier pendant le premier confinement, encouragé par les autres et les promeneurs de passage, permettant de créer des liens entre tous, et prenant petit à petit forme et ampleur. Une initiative spontanée qui devient aujourd'hui un engagement partagé en faveur de la préservation de la nature, de sa biodiversité et participe à son petit niveau à la lutte contre le réchauffement climatique.

A) Préserver durablement l'espace naturel de la Prairie de la Cascade et sa biodiversité

- Nettoyage et évacuation des déchets
- Fauchage raisonné
- Lutte contre l'extension de la Renouée du Japon pour préserver les espèces locales
- Préservation des corridors existants entre forêt et prairie (chevreuils, cerfs, petits mammifères)
- Utilisation au maximum de matériaux naturels pour les aménagements
- Préservation des bâtiments existants entre prairie et parking ainsi que des grandes haies d'épicéas comme barrière anti-bruit et protection contre le tumulte touristique
- Actions favorisant la biodiversité végétale et animale (flore variée, insectes pollinisateurs, multiplication des oiseaux, etc.), hôtels à insectes
- Compost collectif
- Préserver le rôle d'absorption de cette zone inondable comme « éponge » en cas d'orages



B) Créer un espace convivial de rencontres et d'échanges intergénérationnels pour les habitants du quartier et tous les visiteurs

- Un lieu pour se retrouver, échanger, partager un pique-nique
- Un lieu pour jouer, se reposer, contempler, se ressourcer



C) Créer un espace « pédagogique » pour tous et permettre de découvrir et/ou redécouvrir la nature

- Un potager pour expérimenter, retrouver le savoir-faire d'autrefois
- Un verger d'arbres fruitiers à partager
- Un arboretum pour apprendre à reconnaître, aimer et respecter les arbres



D) Réhabiliter la maison de Madame Merle en « Maison communale de la Nature et des jardins »

Cette maison pourrait devenir un lieu d'information et de formation avec des propositions d'ateliers de découverte thématiques pour tous, dans la maison et sur la prairie.

Imaginons un futur possible pour la Prairie de la Cascade

Des projets éducatifs, permettant d'apprendre à compter, mesurer, bricoler, peindre, ramasser du bois mort dans la forêt et y découvrir le monde des petites bêtes, découvrir les bases de la permaculture, découvrir d'où viennent les aliments de notre assiette, en découvrir de nouveaux, prendre soin de nos plantes, donc de la vie, se responsabiliser, devenir autonomes, s'amuser, vivre, partager, collaborer, persévérer, peindre et décorer, être fiers de ses réalisations.

Photos prises le temps d'un week-end partagé pour illustrer les « possibles »



La prairie de la Cascade

Un projet en accord avec les urgentes priorités écologiques d'aujourd'hui

Il y a encore quelques années, urbaniser, construire, aménager ne soulevait pas autant de questions cruciales. On parlait d'utilité, d'esthétique, de financement, de sécurité, mais aucune de ces facettes ne représentait un enjeu aussi crucial qu'aujourd'hui au regard de l'avenir de notre environnement, des hommes, des femmes et des enfants qui y vivront.

Les choses ont changé.

Aujourd'hui aucun projet ne doit être mis en œuvre sans se soucier et peser consciencieusement ses conséquences à court, moyen et long terme sur l'environnement et son influence positive ou négative sur le réchauffement climatique. Au regard de tous ces enjeux écologiques, il est évident que si un funérarium s'avère indispensable au regard des besoins des habitants de la commune, il faut vraiment réfléchir à ne pas surévaluer ces besoins, pour ne « bétonner » que le nécessaire et suffisant et préserver voire développer et réhabiliter un maximum d'espace naturel et biodiversifié.

D'ailleurs toutes les collectivités territoriales, la mairie de Chamonix compris, affichent des objectifs allant dans ce sens. Il est temps de transformer ces beaux objectifs en actes et choix concrets.

<https://leshorizons.net/prairies-solution-periodes-secheresse/>

Outre leur rôle alimentaire pour le bétail, les prairies participent au maintien de la biodiversité de la faune et de la flore, à la lutte contre l'érosion des sols et à la filtration des eaux. La prairie stocke aussi beaucoup de CO₂, ce qui lui confère un rôle prépondérant dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Les prairies occupent 70% des surfaces cultivables dans le monde, et 13 millions d'hectares en France, soit un tiers de la surface agricole française. Pour toutes ces raisons, préserver les prairies constitue un facteur-clé de succès de la transition écologique.

Trois exemples d'expériences réussies dans des communes engagées

- **Annexe 1 : Saint-Genis Laval (Banlieue de Lyon) et Vannes**
- **Annexe 2 : Les prairies fleuries**
- **Annexe 3 : Cluses**

ANNEXE 1 : les prairies urbaines

<https://www.lesechos.fr/2008/09/la-prairie-urbaine-assure-la-biodiversite-citadine-497957>

Par [Paul Molga](#) / Publié le 18 sept. 2008 à 1:01

C'est une étonnante biodiversité qu'a révélée cet été l'inventaire faunistique conduit par l'association Naturama sur deux prairies fleuries semées en pleine ville à Saint-Genis-Laval dans la banlieue sud-ouest de Lyon. Dans le flot de véhicules circulant le long de l'artère passante choisie pour accueillir cette jachère de 3.300 mètres carrés, les écologues ont comptabilisé pas moins de 77 espèces d'insectes et dans leur sillage une douzaine d'espèces de chauves-souris sur les 25 recensées en France. « *Que la nature reprenne ses droits n'a rien d'étonnant. Mais son rythme de colonisation a de quoi surprendre* », explique Christophe Darpheuil, président de l'association.

Jachères écocitoyennes

Saint-Genis-Laval n'est pas la première ville à mener l'expérience. A Vannes, planter des prairies en ville est devenu une habitude depuis cinq ans. L'opération donne lieu à une fête qui invite les habitants à planter des prairies fleuries dans leur jardin en distribuant gratuitement des sachets de graines. La mairie montre l'exemple. Le printemps dernier, elle aensemencé 2 hectares de terres, sur les ronds-points, les pistes cyclables, les jardins. « *Le bilan est positif*, indique Charles Rosiau, responsable des services parcs et jardins à la mairie. *Pour ces parcelles, nous n'utilisons ni engrais, ni arrosage, ni tontes.* » Mieux : les apports de matières organiques résultant de ces cultures sauvages favorisent la stabilité du sol et augmentent la réserve en eau.

L'autre intérêt de ces jachères est social. A Vannes, quinze écoles primaires participent à l'opération « La campagne s'invite à la ville ». Les petits apprennent à gérer un potager biologique et construisent des refuges pour les insectes et les animaux.

ANNEXE 2 : les prairies fleuries

<https://www.semencemag.fr/prairies-fleuries.html>



De plus en plus, nous découvrons des parcelles de fleurs aux abords de nos agglomérations. Les secteurs péri-urbains, encombrés de zones d'activités artisanales et commerciales, gagnent en couleurs et en attraits. Mais, grâce aux responsables des services espaces verts, les prairies fleuries font également leur entrée dans les cités, dans les parcs urbains.

Les prairies fleuries bourdonnent

La préoccupation de l'environnement est désormais très partagée. Mais que faire à notre niveau contre l'érosion de la biodiversité ? En réalité, la biodiversité ne concerne pas seulement les pays tropicaux, les forêts équatoriales, les océans, et tous les espaces naturels. Le milieu urbain est également un lieu de biodiversité qui peut être enrichi. En ville, la prairie fleurie peut accueillir une diversité d'espèces animales et végétales de mars à septembre. Les plantes sont sources de nourriture pour un grand nombre d'insectes, qui eux-mêmes attirent les oiseaux.

Les prairies fleuries s'installent partout

Les prairies trouvent leur place partout, dans les parcs, dans les espaces communs des zones d'activité, au bord des routes, des voies d'eau, des canaux. Elles peuvent occuper des milieux secs ou humides. Les prairies fleuries, grâce à leur végétation, peuvent également jouer un rôle de régulation en limitant le ruissellement et les inondations.

Créer de véritables refuges

L'entretien de la prairie fleurie se fait sous forme de fauchage, sans broyage. Il faut tenir compte des dates de nidification des oiseaux et de reproduction pour les petits animaux et pour les plantes. Il faut donc attendre la fin de l'été ou l'automne pour effectuer la fauche des prairies fleuries. La fauche n'est pas effectuée d'un seul coup sur l'ensemble de la parcelle pour garder des possibilités de refuge pour la faune de la prairie. Les plantes fauchées sont laissées sur place pendant plusieurs jours. Ce délai permet aux petits animaux de se trouver un nouveau refuge et aux graines de tomber sur le sol.

ANNEXE 3 : exemple de Cluses

[Newsletter « La lettre éco » / Le regard du Monde sur l'actualité économique du jour.](#)

Sobriété alimentaire : les multiples vertus de l'autoproduction

De plus en plus de Français sont engagés dans cette démarche, qui répond à diverses motivations, comme celles de manger sain et de faire des économies.

Par [Laurence Girard](#) / Publié le 01 juin 2022 à 08h55 - Mis à jour le 01 juin 2022 à 17h00

Jardins partagés contre promoteur. Ce feuilleton de l'affrontement entre les tenants du maintien d'un sol nourricier et les bétonneurs à l'appétit dévorant ne cesse de se répéter sur le territoire français. **A l'image de la confrontation qui vient de se dérouler à Cluses (Haute-Savoie).**

Les 4 000 mètres carrés exploités depuis cinq ans par des jardiniers amateurs dans le quartier Messy de cette ville située dans la vallée de l'Arve ont senti le vent du boulet. Un projet d'immeuble d'habitation était prévu dans une parcelle limitrophe, incitant le propriétaire du terrain des jardins à le céder, avec sa maison. L'Association des amis des jardins partagés et solidaires s'est mobilisée et a trouvé une oreille attentive à la mairie. La municipalité a bloqué la vente et s'est portée acquéreuse du terrain convoité par le promoteur. Au grand soulagement des jardiniers, qui devraient même voir leur zone maraîchère s'étendre.

Cet attachement aux jardins partagés le prouve : cultiver son lopin de terre, beaucoup de Français en rêvent. Combien sont passés au stade de la concrétisation ? Et que font-ils exactement ? Pour appréhender finement le phénomène, et donc mieux connaître ses clients, l'enseigne Gamm Vert a demandé à la société d'études L'ObSoCo d'étudier ce qu'elle définit comme l'autoproduction alimentaire. Les pratiques de 4 000 Français, en excluant de l'échantillon les agriculteurs professionnels, ont été passées au tamis.

Joies du jardinage

Premier résultat, selon Guénaëlle Gault, directrice générale de L'ObSoCo : « *Deux tiers des Français pratiquent l'autoproduction, et ils sont de plus en plus engagés dans la démarche.* » Avec un spectre très large, allant de la simple culture de plantes aromatiques à la production de fruits, de légumes ou d'œufs, en passant par la fabrication d'engrais, sans oublier l'élaboration de conserves, voire la production de miel. Près de 12 % des personnes interrogées par l'ObSoCo affirment posséder des arbres fruitiers, et 10 % des poules. L'activité la plus complexe, l'apiculture, est tout de même exercée par 3 % des sondés

Il est vrai que le terreau est fertile. Il ressort de l'enquête que 59 % des Français ont un jardin d'une superficie moyenne de 580 mètres carrés. Une illustration du développement des zones pavillonnaires. D'aucuns se contentent d'entretenir une pelouse, mais un tiers font pousser tomates, carottes, haricots, pommes de terre ou fraises sur leur terrain. L'ObSoCo estime que, mis bout à bout, ces potagers pourraient atteindre 1,2 million d'hectares (contre 28 millions cultivés par les agriculteurs). Près de 12 % des personnes interrogées affirment posséder des arbres fruitiers, et 10 % des poules. L'activité la plus complexe, l'apiculture, est tout de même exercée par 3 % des sondés.

Les citadins habitant en appartement, s'ils ont la chance de posséder un balcon ou, mieux, une terrasse, pratiquent également les joies du jardinage à une échelle réduite. Certains se tournent vers les jardins partagés en ville ou en zone périurbaine pour bêcher et planter en pleine terre. Pour L'ObSoCo, 800 000 Français auraient ainsi accès à un jardin potager collectif. Difficile toutefois de quantifier les volumes de fruits et légumes issus de cette autoproduction. Le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre a tenté de se livrer à l'exercice de l'évaluation. Il estime que les Français récoltent bon an mal an près de

400 000 tonnes de bintje ou autre charlotte. L'ObSoCo, de son côté, a chiffré la ponte des poules domestiques à 47 millions d'œufs par semaine. Et table sur un total de 282 millions de conserves certifiées « faites maison ».

« Faire quelque chose de ses propres mains »

Cette autoproduction répond à de multiples motivations, même si la question de la santé arrive en tête, citée par les trois quarts des personnes interrogées. Les jardiniers du dimanche se disent désireux de reprendre le contrôle de leur alimentation et de réduire leur dépendance vis-à-vis des entreprises. « *L'autoproduction est un phénomène à l'intersection de tendances lourdes, comme celle de manger sain et peu transformé, de faire quelque chose de ses propres mains, de nouer des liens, mais aussi de faire des économies* », explique Guénaëlle Gault.

Un tiers des pratiquants comptent sur leur « main verte » pour réduire leur facture alimentaire. Pour d'autres, au contraire, ce loisir a un coût. Une diversité de réalités qui fait dire à l'ObSoCo que l'autoproduction dépasse les clivages sociaux ou générationnels. Et échappe le plus souvent à tout mercantilisme. Elle vient d'ailleurs irriguer l'économie du don. Qui n'a pas profité des œufs frais, des confitures, du miel, des légumes ou des fruits livrés par des amis ou des membres de sa famille fiers de leur récolte ?

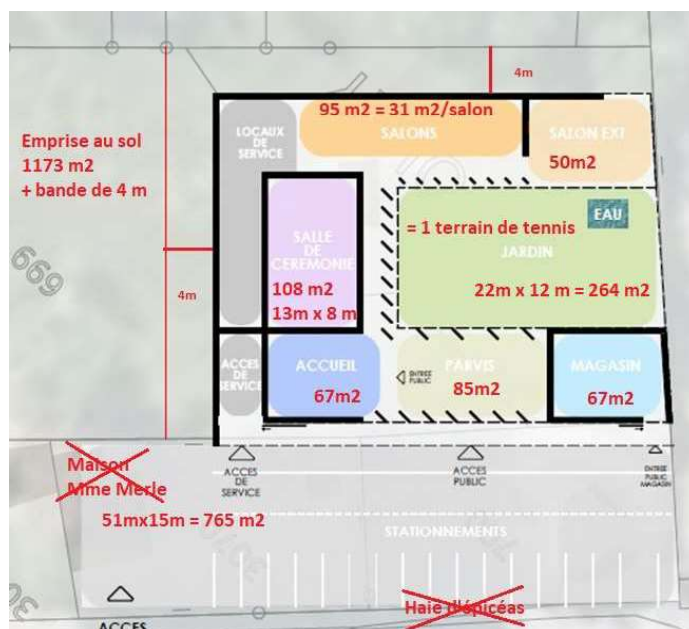
Depuis deux ans, avec la crise sanitaire due au Covid-19, un quart des pratiquants disent avoir intensifié leur activité. L'apiculture, l'élevage de poules et la conserverie ont le plus profité de ce regain d'intérêt. D'autant que, lorsque les consommateurs plébiscitent les produits locaux, l'autoproduction en est la parfaite illustration. Reste que s'improviser jardinier ou éleveur n'est pas chose aisée. Il y a bien des échecs et des abandons. Quand le renard s'attaque au poulailler, certains repartent acheter leurs œufs au supermarché...

Funérarium vs Projet Prairie

Propositions, contre-propositions et compromis : différentes options se présentent

OPTION A

Accepter le projet de funérarium de la Mairie, tel qu'il nous a été présenté, pour répondre aux besoins des habitants de Chamonix, tels que la Mairie les a exposés. Un bâtiment en U, aucune ouverture côté habitations, comprenant les éléments visibles sur l'esquisse.



OPTION B1

Refuser totalement l'implantation d'un funérarium dans le quartier du Biollay. Quels que soient les besoins, nécessité de trouver un autre lieu.

Etudier une solution permettant d'améliorer l'existant dans l'enceinte de l'hôpital de Chamonix.

OPTION B2

Refuser totalement l'implantation d'un funérarium dans le quartier du Biollay. Quelque soient les besoins, nécessité de trouver un autre lieu.

Etudier la possibilité d'implanter le funérarium de l'autre côté du cimetière : Existence d'une zone pratiquement plate et suffisamment grande disponible entre le cimetière et la zone de la déchetterie et suffisamment éloignée de cette dernière, permettant d'y implanter le funérarium et de prévoir un accès.

Possibilité de conserver une enceinte d'arbres protectrice entre funérarium/déchetterie et funérarium/route, garantissant un espace préservé pour le funérarium.



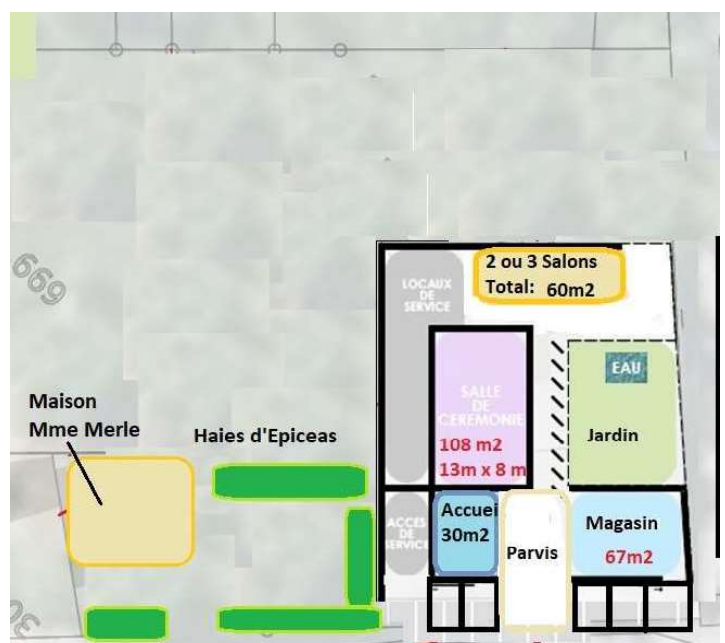
OPTION C :

Accepter l'implantation d'un funérarium dans le quartier du Biollay **MAIS avec une surface occupée réduite de moitié** grâce aux suggestions illustrées et argumentées suivantes : **La nécessité d'un funérarium dans l'intérêt général n'est pas remise en cause, néanmoins d'une part le projet présenté par la Mairie nous apparaît démesuré, d'autre part préserver des espaces naturels dans chaque quartier relève également aujourd'hui et plus que jamais de l'intérêt général.**

Suggestions :

- Garder la salle pour cérémonies civiles d'une surface d'environ 80/100 m²
- Garder la surface des locaux techniques, la possibilité de conservation de 6 corps et le couloir d'accès des véhicules des pompes funèbres
- Diminuer le nombre et/ou réduire la surface des salons à un total de maximum 60 m² comme dans la plupart des funérariums. En effet, deux salons permettent d'accueillir deux personnes décédées pendant une durée de 4 jours. Cette capacité d'accueil correspond à environ 180 décès par an, déjà largement au-dessus de la moyenne annuelle de décès annoncée par la Mairie (123 décès par an). Bien sûr il arrivera exceptionnellement qu'il y ait plus de deux décès simultanés et malheureusement des catastrophes en montagne où il faudra gérer plusieurs décès. Nous estimons que cette probabilité demandera certes des aménagements et solutions ponctuelles, que la Mairie peut anticiper pour être capable de les mettre en œuvre de manière satisfaisante, mais qu'elle ne justifie pas le choix de 3 salons de 30 m².
- Réduire la surface du bureau d'accueil et du parvis d'entrée
- Garder la surface du magasin (à priori un gage de rentabilité pour le gestionnaire)
- Réduire de moitié la taille du jardin et supprimer le salon extérieur
- Déplacer le parking visiteurs sur l'espace disponible devant le cimetière afin de pouvoir placer le funérarium au plus près de la route, en ne conservant que quelques places de parking pour les clients du magasin hors cérémonie.

Ces suggestions raisonnées et argumentées permettent de réduire de manière significative l'emprise au sol du funérarium tout en répondant aux besoins des habitants. La Prairie, la maison de Mme Merle, les haies d'épicéas sont sauvegardées



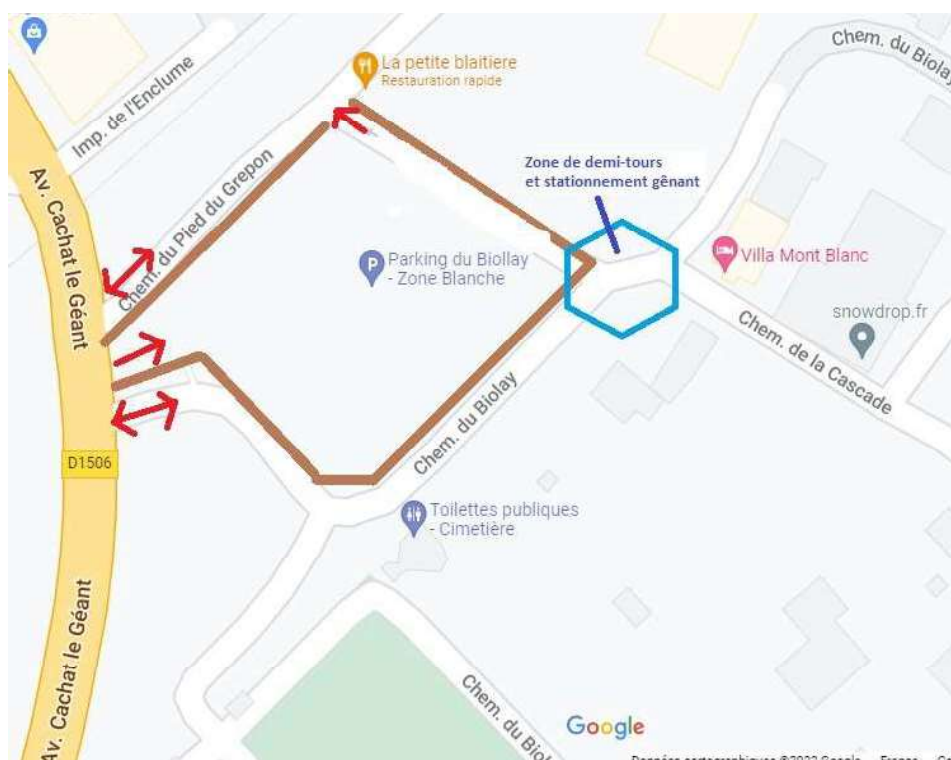
Autre sujet de réflexion

l'aménagement de l'accès au Biollay et aux Planards

État des lieux

Il faut d'abord reconnaître que la situation très chaotique d'il y a plusieurs années (sortir ou rentrer dans le quartier pouvait ressembler à un « escape-game ») s'est améliorée depuis que le parking a été aménagé et limité avec les barrières en bois et que les autocars n'ont plus le droit de déposer des passagers ou de se garer sur le parking du Biollay. Néanmoins des problèmes persistent pour entrer et sortir du quartier en pleine saison touristique.

Situation actuelle



Entrée dans le quartier

En arrivant sur Chamonix dans le sens Chamonix - Argentière, juste avant le passage à niveau, il y a 3 accès côte à côte :

- Accès au cimetière et quartier du Biollay
- Accès au parking du Biollay
- Accès à la station des Planards

En pleine saison, malgré les panneaux en place, qu'ils arrivent dans un sens ou dans l'autre, les touristes inattentifs, qui s'égarer ou rêvent d'une place de stationnement cachée, se retrouvent à opérer un demi-tour à l'entrée du chemin de la Cascade ou se garent de façon à bloquer l'accès de tout véhicule important (autocar pour le chalet des Aiguilles, pompiers, etc..) ce qui pourrait se révéler extrêmement grave en cas d'incendie dans le quartier.

Sortie du quartier

En pleine saison, le flux de circulation sur l'avenue Cachat-le-Géant rend très compliquée la possibilité de sortir et de s'insérer dans la circulation, le STOP nous obligeant à subir ce flux et à attendre soit qu'un conducteur bienveillant nous laisse passer au lieu d'accélérer, soit que le passage du train arrête ce flux et nous permette de passer, à condition toutefois que les automobilistes à la queue leu-leu n'aient pas bloqué le passage. Cette difficulté existe quelle que soit la direction à prendre, que l'on se dirige vers la Route Blanche ou vers Argentière.

Passage à niveau et les habitudes des piétons

Certes, le passage à niveau bloque la circulation très régulièrement, mais en pleine saison, c'est nous permet de rentrer et sortir du quartier. Un étrange phénomène a lieu concernant les piétons très nombreux à traverser en pleine saison. Ils attendent eux aussi la possibilité de traverser et ont bien sûr la priorité. Néanmoins quand le flux de voitures est arrêté par le passage du train, ils restent immobiles à regarder passer le train au lieu d'en profiter pour traverser et c'est au moment où les barrières se lèvent et que les voitures pourraient avancer qu'ils se décident à traverser !

Panneau interdiction de tourner à gauche

La mise en place de ce panneau est un exemple flagrant de manque de concertation avec les personnes qui habitent ce quartier depuis des décennies et qui vivent au quotidien la problématique d'accès. Ce panneau ne résout aucun problème et au contraire ne fait qu'aggraver la situation. Il oblige, dans le flot de véhicule descendant des Planards, tous ceux qui ne demandent qu'à rejoindre la Route Blanche, à se diriger dans le sens inverse, à faire demi-tour au niveau du rond-point du Mont-Blanc et à revenir. Cela veut dire sur la durée de ce trajet supplémentaire, augmenter le flux de voitures vers Argentière, puis augmenter le flux de voiture qui revient d'Argentière et subir les aléas du passage à niveau deux fois. C'est une fausse solution !

Projet de la mairie

La Mairie a exprimé son projet de revoir l'aménagement de ces accès, en collaboration avec les habitants du quartier, mais aussi avec les services départementaux ou nationaux, responsables des aménagements de l'avenue Cachat-le-Géant, en tenant compte de la nécessité de prévoir une piste cyclable de chaque côté de cette avenue.

Suggestions / Remarques des habitants du Biollay

Nous sommes bien conscients que réaliser un aménagement permettant d'éviter le passage à niveau semble très compliqué voire impossible ou entraînant trop de conséquences négatives. Il faut donc faire avec l'existant.

- **Suggestion n°1** : Ne prévoir que deux accès bien séparés, l'un permettant l'accès au cimetière et au quartier du Biollay (donc plutôt réservé aux riverains) et l'autre permettant l'accès aux Planards et au parking du Biollay (donc destiné au flux touristique). Pour cela aménager l'entrée/sortie du parking du Biollay au niveau de la sortie du parking existante aujourd'hui à côté des moloks.
- **Suggestion n°2** : Si l'implantation du funérarium devait se concrétiser à gauche du cimetière, aménager le parking destiné/réservé à l'accueil des familles sur l'espace devant l'entrée du cimetière.
- **Suggestion n°3** : Ajouter des panneaux incitant le flot de voiture à ralentir à 30 km/h à l'abord de cette zone afin de faciliter l'insertion des véhicules venant des Planards et du Biollay sur l'avenue Cachat-le-Géant.
- **Suggestion n°4** : Ajouter une barrière supplémentaire qui se baisserait en même temps que celle du passage à niveau avant la zone de croisement. (Là où il y a le feu rouge actuellement, qui est rarement respecté parce que les gens qui arrivent ne cernent pas automatiquement la situation et le besoin de laisser libre le passage)

Proposition d'aménagement

